

lettre-date, ou une imitation évidente d'une lettre-date auparavant employée par la *Worshipful Company of Goldsmiths*, de Londres (Angleterre), ou destinée à indiquer l'année pendant laquelle cet objet a été fabriqué.»

5

4. Est modifié l'article quatorze de ladite loi par l'insertion de l'alinéa suivant, immédiatement après l'alinéa *d*):

Annouces

«*d1*) Dans un imprimé ou écrit ayant le caractère d'une annonce d'un objet visé par la présente loi, emploie quelque marque ou description dont l'apposition sur 10 l'objet violerait l'une des dispositions de la présente loi.»